

Le 10 juillet 2024

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANUTO Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2024.

Présents : Mrs CANUTO Stéphane, MORALES Anthony, BOUCHET Patrick, PECOUL Jérôme, Mmes GUEMY Aurélie, DEAT Mireille, MORALES Irène, RAYNAUD Isabelle.

Procuration : de Mr MAY Patrick à Mme DEAT Mireille.

Excusés : Monsieur HERISSE Willy, Monsieur TIXIER Tristan.

Secrétaire : Monsieur MORALES Anthony.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2024
2. Décision modificative N°3/2024 : ouverture de crédits d'investissement
3. Approbation du rapport de la CLECT du 10 juin 2024
4. Création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet (16/35^{ème}) au 01/09/2024
5. Mise en place du télétravail : demande d'avis au CST
6. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
7. Recensement de la population en 2025 : désignation d'un coordonnateur communal
8. Compte rendu des diverses délégations données au Maire par le conseil municipal
9. Questions diverses (rapport annuel 2023 du SBA, point sur l'élaboration du bulletin municipal, point sur l'effectif école ; point sur le recrutement d'agents communaux ; information sur le déploiement de la fibre optique ; information sur les admissions en non-valeur de factures d'eau et assainissement émises par la SEMERAP ; bilan de l'inventaire de la signalétique touristique communale ; information sur le projet de Plan ORSEC PPI Barrage des Fades, date du prochain conseil municipal ; etc...)

Le Conseil Municipal, ainsi réuni, a pris les décisions suivantes (par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sauf indication contraire) :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2024 a été validé sans observation.

2. Décision Modificative N° 3/2024 : ouverture de crédits d'investissement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de renforcer le budget dépenses investissement pour faire face aux frais de réfection de la route du Barrage et divers travaux dans les bâtiments communaux.

3. Approbation du rapport de la CLECT du 10 juin 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 10 juin 2024 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges concernant la compétence voirie. Le rapport est présenté au Conseil Municipal et a été approuvé.

4. Création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet au 01/09/2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement).

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Occuper l'emploi de secrétaire de mairie comportant des tâches polyvalentes au service de la Collectivité et des administrés.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2024, un emploi permanent d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché territorial à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 16//35^{ème}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade (intégration directe).

5. Mise en place du télétravail : demande d'avis au CST

Ce sujet indiqué à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

6. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que :

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 63 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ❖ d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;

- ❖ d'une équipe d'experts ;
- ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD. Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG 63.

7. Recensement de la population en 2025 : désignation d'un coordonnateur communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations du recensement de la population prévu **du Jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un coordonnateur communal d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local soit un agent de la commune,
- de désigner Madame CHARDONNET Nathalie, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet au secrétariat de Mairie de QUEUILLE,
- autorise Monsieur le Maire à nommer, par arrêté municipal, cet agent municipal comme coordonnateur communal pour le recensement de la population de 2025.

8. Compte rendu des diverses délégations données au Maire par le conseil municipal

Monsieur le Maire communique à l'assemblée municipale, qu'en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et des délibérations du 25 août 2020 et du 9 mars 2021 portant délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ; Les décisions suivantes ont été prises :

- Depuis décembre 2023, 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sont arrivées à la Mairie.

Elles sont présentées au Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que la Commune de Queuille a décidé de ne pas préempter pour aucune de ces 3 DIA.

9. Questions diverses

A/ Un projet de révision du régime indemnitaire est soumis à l'assemblée municipale avant envoi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ceci pour recueillir l'avis préalable du Comité Social Territorial, afin de mettre en œuvre cette révision au 01/01/2025.

B/ Rapport SBA 2023. Lavage des bacs collectifs.

C/ La rédaction du bulletin municipal est pratiquement terminée. Un devis pour l'impression de 8 pages couleur a été demandé à la société Aktifcd.

D/ Quelques travaux de rafraichissement de l'école sont à prévoir cet été.

E/ L'effectif de l'école à la rentrée 2024/2025 sera de 19 élèves. Demande d'un accompagnateur pour la piscine : le jeudi de 14h à 14h45 pour le 1^{er} trimestre. L'agrément se passe le 09/09/2024.

F/ Point sur le recrutement des agents communaux. Hélène SLAIS reconduite au 01/09/2024 pour 13h00 par semaine. Jérôme SENETAIRE : réponse avant le 31 juillet 2024.

G/ Déploiement de la fibre optique : terminé fin 2025. Les terrains constructibles ont été pris en compte et seront raccordés.

H/ Admission en non valeur pour des factures SEMERAP.

I/ Signalétique touristique du SMADC : le panneau au 1^{er} Belvédère va être changé ainsi que celui sur le parking/forêt domaniale

J/ Divers : Signaler passerelle de Chambonnet. Voir Bodet pour vérifier le tocsin. Demander un devis pour Panneau Pocket.

K / Prochain conseil municipal le 3 septembre 2024 à 19h00.

L/ Dans le cadre de l'animation de la politique de l'habitat sur Combrailles Sioule et Morge, le service départemental Rénov/actions63 propose le dispositif des balades thermographiques. La commune de Queuille s'est positionnée pour l'hiver 2024/2025 pour une visite dans le bourg.

M/ L'association de chasse de Queuille organise un ball-trap les 3 et 4 août 2024 qui se déroulera sur le terrain de motos.

N/ Travaux de réparation de la salle polyvalente : une entreprise intervient à partir du 15 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 32.

Procès-verbal approuvé en réunion du conseil municipal le 3 septembre 2024.

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 juillet 2024 A 19 HEURES



Le Maire,

Mr CANUTO Stéphane

Le Secrétaire de séance,

Mr MORALES Anthony

Les membres du conseil municipal :

Nom	Prénom	Signature
CANUTO	Stéphane	
MORALES	Anthony	
GUEMY	Aurélie	
BOUCHET	Patrick	
HERISSE	Willy	
DEAT	Mireille	
MAY	Patrick	
PECOUL	Jérôme	
RAYNAUD	Isabelle	
MORALES	Irène	
TIXIER	Tristan	

